

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un cabinet pour l'audit externe des états financiers du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel phase 2 (PRAPS II-MR) pour les exercices 2025 ; 2026 et 2027.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements relatifs au « **RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR EXTERNE DES ETATS FINANCIERS DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL PHASE 2 (PRAPS II-MR) EXERCICES 2025 ; 2026 et 2027** »

1. L'Unité de Coordination du Projet Régional d'appui au Pastoralisme au Sahel (UCP-PRAPS-2) invite les Consultants (Firmes) éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessous.
2. Les cabinets intéressés devront fournir les informations démontrant qu'ils ont les qualifications et expériences pertinentes pour fournir les services demandés (*la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références(DUEMENT ATTESTEES) concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels permanent et occasionnel (à ce stade les CV ne sont pas requis)*). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
3. Les cabinets seront critères d'évaluation suivantes :

Critères	Note (points)
1.Expérience Générale	20
Expérience général	20
2.Expérience spécifique	60
Avoir réalisé des audits financiers et comptables de façon générale	20
Avoir réalisé des audits financiers et comptables de projets de développement	40
4 – Connaissance des procédures/IDA	10
Avoir réalisé des missions d'audit de projets financés par la Banque Mondiale	10
Note globale	100

4. Les services comprennent entre autres :

L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur pourra juger nécessaire en la circonstance.

L'auditeur s'assurera entre autres que :

Toutes les ressources extérieures ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.

- a) Les biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale et ont été proprement enregistrés dans les livres du PRAPS II-MR.
- b) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou comptes spéciaux). Il devrait exister des relations de correspondance évidentes entre les livres de compte et les rapports présentés aux bailleurs de fonds.
- c) L'état de rapprochement entre les montants indiqués sous la rubrique « fonds reçus des bailleurs de fonds du Projet » et les montants enregistrés au titre des décaissements des bailleurs de fonds a été correctement préparé et est présenté en annexe aux états financiers du Projet. Cet état de rapprochement devrait indiquer le mode de décaissement (comptes spéciaux, relevés de dépenses ou remboursements directs).
- d) Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes comptables internationales et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ; ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.
- e) La performance globale du Projet est satisfaisante.
- f) Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement.
- g) Les dépenses éligibles incluses dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

5. Le Consultant devra être une firme reconnue, spécialisée dans les audits des états financiers de Projets financés par la Banque Mondiale.

6. Un Cabinet d'audit sera sélectionné, selon la méthode de Sélection de Consultants suivant la méthode «Sélection basé sur la qualité et le cout SBQC» telle que décrite dans le Règlement de Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d'investissement par la Banque Mondiale, **édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.**

7. L'attention des candidats est attirée sur les dispositions relatives aux conflits d'intérêt décrits au point 1.9 des directives ci-dessus

8. Les manifestations d'intérêt en trois (03) exemplaires sous enveloppe fermées doivent être envoyées par courrier à l'adresse indiquée à l'adresse ci-dessous au plus tard le **15 mars 2026 à 12 heures :**

Attention : **Coordonnateur du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel Phase II (PRAPS II-MR) : Ilot P 45 (Ancien siège d'AMEXTIPE), BP : 2258 ; Tél : 00 222 525 12 66 ; Nouakchott- Mauritanie.**

9. Le dossier doit être présenté en français et doit porter la mention « **Recrutement d'un auditeur externe des états financiers du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel phase 2 (PRAPS II-MR) EXERCICES 2025 ; 2026 et 2027** »

Le Coordonnateur
Ahmed Bezeid El Mamy

